

2014-1141
2014-04-09

2014-1209
2014-04-15

Mousse répulsive inodore contre les moustiques et les tiques

Repousse : Moustiques, mouches noires, brûlots,
mouches à chevreuil, mouches piquantes des étables, tiques et aoûtats

PULVÉRISATION SOUS PRESSION

DOMESTIQUE

ATTENTION

EXPLOSIF

GARANTIE : DEET plus toluamides actifs apparentés....10 %

N° D'HOMOL. 27162 L.P.A.

CONTENU NET : 50-775 grammes

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

753146 AB Ltd. o/a UltraSol Industries*
10755-69, Avenue,
Edmonton (AB) Canada T6H 2C9
780-432-6535
www.doktordoom.com

*Société appartenant entièrement à des intérêts canadiens et exploitée par des Canadiens

MODE D'EMPLOI : Bien agiter. Repousse les moustiques pendant 3 heures. Repousse également les mouches noires, les brûlots, les mouches à chevreuil, les mouches piquantes des étables, les tiques et les aoûtats. Appliquer en petite quantité, mais non sous les vêtements, et seulement si nécessaire. Appliquer de nouveau après 3 heures si nécessaire. Vaporiser la mousse dans la paume des mains puis épandre uniformément sur la peau exposée des jambes, des bras et du visage, en évitant de toucher les yeux et la bouche. **À APPLIQUER SUR LE VISAGE :** Pulvériser sur les mains et appliquer en évitant les yeux et la bouche. Ne pas pulvériser dans des espaces clos.

MISES EN GARDE : **TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. CONTENU SOUS PRESSION.** Ne pas placer le contenant dans l'eau chaude ou près des radiateurs, des fours ou autres sources de chaleur. Ne pas perforer ou incinérer le contenant ni l'entreposer à des températures dépassant 50 °C. Ne pas contaminer la nourriture, les ustensiles ni les étendues d'eau. Superviser l'application sur les enfants. Ne pas utiliser le produit sur les nourrissons âgés de 6 mois à 2 ans; ne pas appliquer plus d'une fois par jour. Non destiné à l'usage quotidien. Éviter d'appliquer le produit sur les mains des enfants âgés de 2 à 12 ans. Ne pas appliquer plus de 3 fois par jour. Éviter tout contact avec les yeux et la bouche, le plastique et les tissus, tels que l'acétate, la rayonne ou le Dynel. Risque d'endommager le fini des meubles, les plastiques et les surfaces peintes.

PREMIERS SOINS : **INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Si une irritation ou un autre effet secondaire se manifeste, laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Recourir à de l'aide médicale si les symptômes persistent. **CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. S'il y a irritation ou apparition d'autres effets nocifs, laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent, obtenir de l'aide médicale (apporter l'étiquette du contenant). Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION : Lorsque le contenant est vide, appuyer sur le bouton pour libérer la pression résiduelle, puis jeter avec les ordures ménagères.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Visitez notre site Web :
www.doktordoom.com

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))